



N° 21-26
AVENANTS PROLONGATION DE DUREE DU
MARCHE POUR LES 3 LOTS
Marché de fourniture de vêtements de
travail et d'équipements de protection
individuelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 10 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSEE :

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Le marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle signé en novembre 2017 arrive à son terme au 31 décembre 2021 :

- Lot 1 : fourniture de chaussons signé avec MOREAU SAS,
- Lot 2 : fourniture des accessoires signé avec DESCOURS ET CABAUD,
- Lot 3 : fourniture de l'habillement signé avec VBL.

Pour coordonner ce marché avec celui de la location-entretien des vêtements professionnels, qui sont totalement liés, il est proposé de prolonger le marché par avenant d'une durée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2022 :

- Lot 1 : fourniture de chaussons : avenant n° 01,
- Lot 2 : fourniture des accessoires : avenant n° 03,
- Lot 3 : fourniture de l'habillement : avenant n° 01.

La Commission d'appel d'offres réunie le mercredi 16 juin 2021 à 15 h 00 a validé cette proposition.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 16 juin 2021

Michel FAYET,
Président

